

Année académique : 2020-2021

Domaine	Design
Filière	Bachelor Architecture d'intérieur
Titre du module	Bachelor thesis
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	16BT
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	18 ECTS
Semestre	Semestre 6
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir préalablement validé l'ensemble des modules exigés aux semestres 1 à 5 et avoir obtenu au minimum les 150 crédits ECTS.
Langues principales	Français / Anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Réalisation du travail théorique et pratique :</p> <p>Atelier pratique Bachelor : développer des outils méthodologiques, théoriques, techniques et de représentation du projet d'architecture d'intérieur. Acquérir une indépendance dans la création, à savoir : maîtriser les outils de conception et de représentation d'un projet personnel, et être capable de soutenir ce projet par l'argumentation orale.</p> <p>Travail théorique Bachelor : rédiger un mémoire écrit de fin d'études.</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Atelier pratique Bachelor : Les ateliers sont thématiques. L'étudiant·e peut en choisir un au sein d'un des laboratoires de la filière. Il ou elle conduit ses propres recherches pour définir son programme et son mode de travail. Le travail individuel ainsi développé sera évalué en fin de semestre. Les enseignant·e·s orientent et accompagnent l'étudiant·e dans son processus de création. L'étudiant·e peut choisir au maximum deux fois le/la même professeur·e d'atelier.</p> <p>Travail théorique Bachelor : l'étudiant·e rédige un mémoire afin de compléter ses prises de positions personnelles et théoriques avec un accompagnement sous forme de tutorat. À travers un document écrit d'environ 20'000 signes (espaces compris), l'étudiant·e développe un questionnement personnel et démontre ses connaissances théoriques et historiques du sujet.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>L'assiduité et la participation à l'atelier pratique et aux rendez-vous de tutorat font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) est un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p>Travail pratique Bachelor : la production de 5 à 10 images représentant le travail artistique / pratique du diplôme de Bachelor fait partie des éléments obligatoires dans le cadre du jury final.</p> <p>L'évaluation du travail pratique de Bachelor se fait en fin de semestre par un jury formé de trois professionnels invités et de deux représentants de la HEAD. La note établie lors du jury final vaut pour deux tiers dans la note finale du module.</p> <p>L'étudiant·e devra fournir une série de documents comprenant notamment (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - texte explicatif du projet - maquette - images de présentation - material board - mobilier et objets : sélection et pièces sur place - plans, coupes et élévations intérieures - détails de construction - détails de mobilier

	<p>- plans techniques : éclairage, chauffage, etc. - budget</p> <p>Travail théorique Bachelor : le mémoire est évalué par le ou la tuteur-trice et un·e autre enseignant·e de la HEAD. La note du mémoire vaut pour un tiers de la note finale du module.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Pas de remédiation possible.</p> <p>Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.</p>
Enseignant·e·s	Line Fontana, Michael Jakob, Youri Kravtchenko, Simon Husslein, Federico Neder, Philippe Rahm, Roberto Zancan
Responsable·s du module	Javier Fernandez Contreras
Descriptif validé le	15.07.2020
Par	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014